

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

Date de la convocation : 22 février 2016

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

L'an deux mille seize, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RUCET, Maire,

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs HAMON Pascal, LE BOUCHER Gwénaëlle, LEMOINE Claude, LOURADOUR-DURAND Gisèle, ACINA Alain, DESERT Christelle, RUCET Angélique, SAGEAN Laurence, PERRON Christian, BERTHELOT Vincent.

Etaient Absents ou Excusés : M. BROMBIN Alain ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis RUCET, Mme COZ Hélène ayant donné pouvoir à M. LEMOINE Claude, M. MARTIN Jean-Loup ayant donné pouvoir à Mme LOURADOUR-DURAND Gisèle et Mme LE BOUDEC Christine,

Secrétaire de séance : Mme DESERT Christelle.

ORDRE DU JOUR

- 1) Vote des Comptes Administratifs 2015 (Commune ; Port ; Lotissement)
(Ils sont à votre disposition en mairie.)
 - 2) Vote des Comptes de gestion 2015 (Commune ; Port ; Lotissement)
 - 3) Délégation de signature à M. le Maire pour prolongation du prêt n° 8358011 : Lotissement
 - 4) Lotissement : Lancement de l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre
 - 5) Tarifs port 2016 :
 - a. Electricité
 - b. Redevances
 - 6) Entretien professionnel
 - 7) Indemnités de fonction des élus
 - 8) Convention de partenariat avec Saint-Hélen : ALSH mercredi après-midi
 - 9) Feux intelligents devant l'école :
 - a. Devis
 - b. Demande de subvention : Amendes de police ; Réserve parlementaire ?
 - 10) Travaux Port 2016 : Demande de DETR
 - 11) Vente de bois
 - 12) Motion de soutien aux agriculteurs et à l'agriculture bretonne
 - 13) Information : Modification du PLU de Saint-Samson
 - 14) Inventaire à faire : plaques n° de rue
 - 15) Dispositif « argent de poche » (ou 1^{er} salaire pour jeunes de 16 à 21 ans)
-

DELIBERATION N° 3/2016 - CHANGEMENT DANS L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de supprimer le point n° 7 inscrit à l'ordre du jour pour le reporter au prochain CM. Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : désherbage bibliothèque.

Le Conseil Municipal accepte ce changement.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 4/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2015 du budget Communal, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
DEPENSES	210 983,34 €	7 057,75 €	646 089,52 €
RECETTES	116 847,41 €	5 044,67 €	753 340,65 €
RESULTAT 2014	58 508,99 €		91 220,14 €
RESULTAT 2015	- 35 626,94 €	- 2 013,08 €	198 471,27 €
	BESOIN DE FINANCEMENT : 37 640,02 €		

Vote à l'unanimité.

(Le Maire n'ayant pas pris part au vote).

DELIBERATION N° 5/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2015 du budget Port, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
DEPENSES	56 280,47 €	-	184 854,47 €
RECETTES	31 243,27 €	-	191 260,71 €
RESULTAT 2014	11 864,48 €		15 187,76 €
RESULTAT	- 13 172,72 €	-	21 594,00 €

Vote à l'unanimité.

(Le Maire n'ayant pas pris part au vote).

DELIBERATION N° 6/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Monsieur Claude LEMOINE, Adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2015 du lotissement, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISE	REALISE
DEPENSES	53 868,94 €	-	53 868,94 €
RECETTES	42 724,10 €	-	53 868,94 €
RESULTAT 2013	127 275,90		
RESULTAT	116 131,06 €	-	0 €

Vote à l'unanimité.
(Le Maire n'ayant pas pris part au vote).

DELIBERATION N° 7/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif de la Commune,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la Commune pour le même exercice.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ANNEXE DU PORT

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du port,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte administratif du port pour le même exercice.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par la Trésorière Municipale et que le compte de gestion établi par cette dernière est conforme au compte administratif du lotissement,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes au compte administratif lotissement pour le même exercice.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10/2016 - DELEGATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR PROLONGATION DU PRÊT N° 8358011 : LOTISSEMENT COMMUNAL

Monsieur le Maire est autorisé à signer un nouveau prêt relais avec la Caisse d'Epargne pour la prolongation de l'opération de prêt n° 8358011 de 60 000€, concernant l'achat de la 1^{ère} tranche des terrains du futur lotissement communal, non terminé à cause du retard pris dans l'acquisition de la 2^{ème} tranche des terrains.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11/2016 - LOTISSEMENT LA MOTTE : LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

M. le Maire informe le Conseil qu'il a lancé la procédure de consultation visant à la désignation d'un maître d'œuvre concernant la réalisation du lotissement communal. Il s'agit d'une consultation restreinte en 2 phases :

- 1^{ère} phase : sélection de 4 candidats sur références
Ouverture des plis le 7 mars 2016 - 14h
- 2^{nde} phase : sélection du candidat

DELIBERATION N° 12/2016 - TARIFS PORT DE LYVET AU 1^{er} JANVIER 2016

ARTICLE 1 : REDEVANCES

TARIF FORT DE LYNET AU 1ER JANVIER 2016															
Augmentation de 2%															
TVA à 20%															
LONGUEUR DES BATAUX	ANNEE			MENSUEL Octobre à Mai			MENSUEL Juin à Septembre			SEMAINE			JOURNIER		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
Jusqu'à 5 mètres	338,35	67,67	406,02	43,43	8,69	52,12	83,83	16,77	100,60	40,40	8,08	48,48	6,06	1,21	7,27
5,01 à 6 mètres	406,02	81,20	487,22	52,52	10,50	63,02	101,00	20,20	121,20	48,48	9,70	58,18	7,27	1,45	8,73
6,01 à 7 mètres	486,82	97,36	584,18	63,63	12,73	76,36	121,20	24,24	145,44	58,58	11,72	70,30	8,80	1,76	10,56
7,01 à 8 mètres	583,78	116,76	700,54	76,76	15,35	92,11	145,44	29,09	174,53	70,70	14,14	84,84	10,63	2,12	12,73
8,01 à 9 mètres	700,94	140,19	841,13	91,91	18,38	110,29	174,73	34,95	209,68	84,84	16,97	101,81	12,73	2,55	15,27
9,01 à 10 mètres	813,05	162,61	975,66	107,06	21,41	128,47	203,01	40,60	243,61	98,98	19,80	118,78	14,75	2,95	17,70
10,01 à 11 mètres	927,18	185,44	1112,62	122,21	24,44	146,65	231,29	46,26	277,55	113,12	22,62	135,74	16,87	3,37	20,24
11,01 à 12 mètres	1038,28	207,66	1245,94	137,36	27,47	164,83	259,57	51,91	311,48	127,26	25,45	152,71	18,89	3,78	22,66
12,01 à 13 mètres	1162,51	232,50	1395,01	153,52	30,70	184,22	290,88	58,18	349,06	142,41	28,48	170,89	21,21	4,24	25,45
13,01 à 14 mètres	1301,89	260,38	1562,27	171,70	34,34	206,04	326,23	65,25	391,48	159,58	31,92	191,50	23,74	4,75	28,48
14,01 à 15 mètres	1458,44	291,69	1750,13	191,90	38,38	230,28	365,62	73,12	438,74	178,77	35,75	214,52	26,56	5,31	31,88
Plus de 15 mètres	1823,05	364,61	2187,66	240,38	48,08	288,46	297,55	59,51	357,06	224,22	44,84	269,06	33,23	6,65	39,87

ARTICLE 2 : ELECTRICITE

TARIFS ELECTRICITE					
(10A) GRAND CONFORT					
Au 1er janvier 2016					
	Ancien tarif		Nouveau Tarif		
	HT	TTC	HT	TVA	TTC
Journée été	1,87	2,24	2,08	0,42	2,50
Journée Hiver	2,68	3,21	2,92	0,58	3,50
Mois été (15 avril au 15 octobre)	28,30	33,85	29,17	5,83	35,00
Mois Hiver (15 octobre au 15 avril)	83,61	100,00	83,33	16,67	100,00
Saison été	180,10	215,40	83,33	16,67	100,00
Saison Hiver	475,96	569,25	333,33	66,67	400,00
Pour rappel, pas d'augmentation depuis 2007,					

**DELIBERATION N° 13/2016 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL :
DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION**

Le Maire

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 portant application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Le Maire,

Explique à l'Assemblée le nouveau dispositif d'évaluation du personnel : il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Les décrets susvisés stipulent que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu. Il porte sur les thèmes suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève,
- La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service
- La manière de servir du fonctionnaire,
- Les acquis de son expérience professionnelle,
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement,
- Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié,
- Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal décide :

D'évaluer les agents à compter de l'année 2015, sur la base des 4 grands axes d'évaluation définis par le décret :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- Les compétences professionnelles et techniques,
- Les qualités relationnelles,
- La capacité d'encadrement ou d'expertise

Ces derniers méritent d'être précisés par des critères plus concrets pour tenir compte de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilités.

- Cf tableau des critères proposés par le CT départemental

Le Maire propose d'apprécier la valeur professionnelle des agents au terme de l'entretien sur la base :

des **critères retenus par le CT Départemental** et appliqués **en fonction des types d'emplois**.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le présent rapport.

Postes intermédiaires, technicité, initiative, sous contrôle d'un responsable			
Résultats prof et réalisation des objectifs	Compétences professionnelles et techniques	Qualités relationnelles vis-à-vis des usagers de l'autorité et des collègues...	Capacités d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures
Respect des consignes et procédures	Maîtrise des outils de travail et de leur évolution	Travail en équipe, aptitude à coopérer	Initiative
Respect des horaires	Autonomie	Diplomatie, écoute et médiation	Autonomie
Disponibilité, implication	Force de proposition	Discrétion, réserve	Capacité à déléguer
Fiabilité, qualité du travail effectué	Analyse, synthèse et aptitude à alerter et rendre compte		
Postes à responsabilité avec fonction d'encadrement			
Résultats prof et réalisation des objectifs	Compétences professionnelles et techniques	Qualités relationnelles vis-à-vis des usagers de l'autorité et des collègues...	Capacités d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions supérieures
Respect des consignes et procédure	Maîtrise du métier	Ouverture d'esprit	Priorisation, prise de décision
Fiabilité, qualité du travail effectué	Maîtrise des outils de travail et de leur évolution	Travail en équipe, aptitude à coopérer	Coordination, mobilisation de l'équipe
Initiative	Autonomie	Souci et aptitude à faire circuler l'information	Capacité à déléguer
Anticipation	Capacité d'expression et de communication	Discrétion, réserve	Aptitude à alerter et rendre compte

DELIBERATION N° 14/2016 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ST HELEN : ALSH MERCREDI APRES-MIDI

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat avec la commune de Saint Hélien concernant l'accueil de loisirs sans hébergement le mercredi après-midi. La Commune de La Vicomté sur Rance s'engage donc à prendre en charge un montant forfaitaire de 500 € par année scolaire.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15/2016 - INSTALLATION DE FEUX INTELLIGENTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le projet d'installation de feux intelligents aux abords de l'entrée de l'école afin de réduire la vitesse des voitures et ainsi sécuriser les enfants, pour un montant HT de 16 730,75€. (Chez Allez et Cie)
- De solliciter auprès du Département une subvention au titre des amendes de police à hauteur de 30% du projet soit : 5 019,26 €.
- De solliciter auprès de M. VASPART, sénateur et Maire de Pleudihen, une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30% du projet soit : 5 019,26 €.
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Vote contre : 1 (M. PERRON Christian)

DELIBERATION N° 16/2016 - REMPLACEMENT DES PONTONS DE LA PANNE A : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire propose pour l'année 2016 le remplacement de la panne A qui est devenue à ce jour dangereuse.

Il informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier de la subvention au titre de la DETR afférent à l'exercice 2016.

En conséquence, celui-ci invite les membres du CM à approuver le projet et à solliciter le DETR.

Coût estimatif global de l'opération : 50 000 € HT

Financement :

- Subvention DETR 30% : 15 000 €
- Emprunt 60% : 20 000 €
- Autofinancement 20 % : 10 000 €

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le CM :

- Approuve le projet de remplacement de la panne A
- Autorise M. le Maire à engager les démarches relatives au marché,
- Sollicite auprès de M. le Préfet une subvention au titre de la DETR 2016 de 15 000 €.

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17/2016 - VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal décide de vendre le bois qui a été coupé dernièrement sur la Commune :

- La corde de chêne : 200 €
- La corde de peuplier : 100 €

- La corde de mélanges : 150 €

Vote à l'unanimité.

DELIBERATION N° 18/2016 - MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A L'AGRICULTURE

Depuis plusieurs mois, l'agriculture bretonne, et singulièrement les filières d'élevage, souffre d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations.

Conscients de l'importance capitale de l'économie agricole et agroalimentaire sur leurs communes, les membres du Conseil Municipal manifestent leur solidarité et leur soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. La Bretagne, première région agricole française, ne peut se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires.

Les élus de La Vicomté encouragent également les groupements d'éleveurs à s'unir pour peser dans les relations commerciales avec les grandes et moyennes surfaces. Ils incitent fortement ces dernières à privilégier l'approvisionnement en produits d'origine française et à faciliter leur identification par un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés.

Les élus encouragent les politiques publiques visant à remettre l'alimentation au cœur de notre société, et incitent les consommateurs à être vigilants, au moment de leurs achats, sur l'origine des denrées alimentaires.

Enfin, les élus de La Vicomté sollicitent les partenaires de la filière agricole (Mutualité Sociale Agricole, coopératives, fournisseurs, banques, assurances...) afin d'étudier, sans plus attendre, toutes les mesures qui seraient à même d'aider les éleveurs à passer ce cap difficile.

DELIBERATION N° 19/2016 - DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Monsieur le Maire informe le Conseil du dispositif « argent de poche » qui a été mis en place sur les communes de Saint-André des Eaux et Lanvallay. Il propose de mettre en place ce dispositif pour les vacances d'été dans la Commune.

Le Conseil est d'accord sur le principe, il faudra approfondir le sujet lors d'un prochain Conseil.

DELIBERATION N° 20/2016 - DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE

Le désherbage de la bibliothèque consiste en la revente de vieux livres.

Prix de vente : entre 1 et 2 € selon les livres

Le désherbage aura lieu le samedi 12 mars au Centre Culturel, de 10h à 12h et de 14h à 17h.

PLU SAINT SAMSON SUR RANCE

Monsieur le Maire informe ses conseillers que le projet de modification du PLU de Saint-Samson est disponible en mairie.

N° DE RUE : INVENTAIRE

Monsieur le Maire souhaite réaliser un inventaire des maisons qui n'ont pas de plaques de n° de rue. Il demande à ses conseillers de les relever lors de la prochaine tournée de distribution du Vicomtois. Une annonce sera également à passer dans le bulletin municipal pour que les habitants informent la mairie.

Séance levée à 22h05

FEUILLE DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 3/2016 - CHANGEMENT DANS L'ODRE DU JOUR
DELIBERATION N° 4/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DELIBERATION N° 5/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DU PORT
DELIBERATION N° 6/2016 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
DELIBERATION N° 7/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
DELIBERATION N° 8/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ANNEXE DU PORT
DELIBERATION N° 9/2016 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT
DELIBERATION N° 10/2016 - DELEGATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE POUR PROLONGATION DU PRÊT N° 8358011 : LOTISSEMENT COMMUNAL
DELIBERATION N° 11/2016 - LOTISSEMENT LA MOTTE : LANCEMENT DE L'APPEL A CANDIDATURES POUR LA MAÎTRISE D'ŒUVRE
DELIBERATION N° 12/2016 - TARIFS PORT DE LYVET AU 1^{er} JANVIER 2016
DELIBERATION N° 13/2016 - ENTRETIEN PROFESSIONNEL : DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION
DELIBERATION N° 14/2016 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ST HELEN : ALSH MERCREDI APRES-MIDI
DELIBERATION N° 15/2016 - INSTALLATION DE FEUX INTELLIGENTS : DEMANDES DE SUBVENTIONS
DELIBERATION N° 16/2016 - REMPLACEMENT DES PONTONS DE LA PANNE A : APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION
DELIBERATION N° 17/2016 - VENTE DE BOIS
DELIBERATION N° 18/2016 - MOTION DE SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET A L'AGRICULTURE
DELIBERATION N° 19/2016 - DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »
DELIBERATION N° 20/2016 - DESHERBAGE BIBLIOTHEQUE

SIGNATURES

RUCET JEAN-LOUIS	
LEMOINE Claude	
HAMON Pascal	
COZ Hélène	Pouvoir donné à LEMOINE Claude
BERTHELOT Vincent	
ACINA Alain	
LE BOUCHER Gwénaëlle	
SAGEAN Laurence	
MARTIN Jean-Loup	Pouvoir donné à LOURADOUR-DURAND Gisèle
BROMBIN Alain	Pouvoir donné à RUCET Jean-Louis
LE BOUDEC Christine	Absente
RUCET Angélique	
DESERT Christelle	
LOURADOUR-DURAND Gisèle	
PERRON Christian	